



Communiqué sur l'éligibilité au PEA-PME

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2020

GAUMONT SA confirme son éligibilité au PEA-PME, en respectant, sur la base des comptes au 31 décembre 2019 du Groupe, tous les critères précisés par le décret d'application n° 2014-283 du 4 mars 2014, soit cumulativement :

- Un effectif inférieur à 5 000 salariés
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à € 1,5 milliards ou total de bilan inférieur à € 2 milliards.

*
* *